

## JULLIÉ N'EST PAS EN RESTE

Pour leur part, les Julliatons, en finançant une grosse cloche en 1729, avaient précédé cet élan ayant bien à l'esprit que leur petite cloche fêlée ne donnait plus entière satisfaction. Avec le temps, les choses se sont aggravées et en 1752, le constat est amer : leur vieille cloche a fini par casser. On prend alors la seule décision que la situation exige : il faut refondre cette sonnaille pour améliorer ses performances car d'après le curé, les paroissiens manquent souvent l'office divin faute d'en entendre l'appel. La paroisse est très étendue et les deux cloches ne s'accordent pas, ce sont les raisons qui ont permis d'emporter la résolution d'augmenter le poids de la nouvelle cloche de deux cent livres pour le porter à sept cent. Non sans avoir sollicité l'autorisation de l'Intendant avant de répartir la dépense sur l'ensemble de la communauté !

En temps que délégués de la paroisse, ce sont les syndics qui sont mandatés pour trouver un fondeur et lui demander un devis pour ce travail dont personne dans le pays beaujolais n'est coutumier. Pour venir à bout de ce labeur si spécifique, il leur a fallu chercher au delà des frontières de la province. Précédé par sa réputation, Jacques Gilot venu tout droit de Brévan en pays lorrain a été retenu pour officier. Sûr de l'expertise de son art, il se porte garant pour rendre après la refonte la cloche cassée d'accord avec l'autre cloche. Pour se faire, c'est lui, bien entendu, qui fournira le métal nécessaire à la fonte<sup>1</sup> ainsi que tous les matériaux<sup>2</sup> utiles à la construction du fourneau sur place. La descente de la cloche cassée et la montée dans le clocher de la nouvelle cloche qu'il garantira un an à compter du jour de sa fonte seront assurées également par ses soins. Au moment du règlement, de manière entendue, Guillaume Charrier fait l'avance de l'acompte de deux cent cinquante livres payable dès la refonte. Le solde de trois cent vingt livres sera acquitté un an plus tard par les villageois qui rembourseront leur seigneur dès qu'ils auront reçu de l'Intendant l'autorisation de répartir la somme sur l'ensemble des habitants, privilégiés ou non.

Lorsque la cloche est bénite sous le vocable de Saint Guillaume le 24 septembre 1752 à l'issue des vêpres, c'est Guillaume qui en est le parrain et Françoise-Thérèse, son épouse qui en est la marraine. Pour célébrer cet office, Antoine Guillin, le curé de la paroisse d'Ouroux a été commis par l'abbé Mignot, le grand vicaire du diocèse de Mâcon. En même temps, le

---

1 Cuivre, rosette et étain fin

2 Bois, charbon, briques, suif, cire et chanvre

curé d'Ouroux a procédé à la bénédiction des effigies en pierre représentant l'une Saint Pierre et l'autre Saint Paul avec les cérémonies accoutumées. Pierre, le frère de Françoise-Thérèse, prêtre du diocèse de Lyon, assiste à la cérémonie de même que Marie Guillaume Durosier<sup>3</sup>, le neveu de Guillaume qui plaisante avec Jean Baptiste, son fils à propos de la futilité de tels agissements. Ennemond Chanorier, le tout nouveau greffier et notaire de Jullié est là aux côtés du notaire de Juliénas Vincent Perrachon, lieutenant de la justice de Jullié qui a fait le déplacement lui aussi pour assister à une cérémonie que les Julliatons n'auraient manqué pour rien au monde.

---

3 Il est le fils de Jeanne Françoise Gervaise, la sœur de Guillaume et de Jean-François du Rosier. Né le 15 avril 1729 à Feurs, il eut pour parrain Guillaume Charrier et pour marraine Marie Marguerite Ranvier son aïeule.